RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 02793
Numéro SIREN : 805 155 884
Nom ou dénomination : ABE

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2023 sous le numéro de dépôt 14597

**ABE**
**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 2 931 925,44 euros**
**Siège social : 32 rue Monseigneur Duchesne**
**35000 RENNES**
**----**
**805 155 884 RCS RENNES**
**----**

# PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2023

L'an 2023,
Le 3 août, à 14 heures,

Les associés de la société ABE, société à responsabilité limitée au capital de 2 931 925,44 euros, divisé en 8 693 792 parts d'environ 0,337 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

**La société HACFL**, représentée par son Gérant, Monsieur Charles-François LEGRAND, titulaire de 3 855 425 parts sociales en pleine propriété,

**La société A2P COURTAGE**, représentée par son Gérant, Monsieur Guillaume BOULVAIS, titulaire de 1 250 253 parts sociales en pleine propriété,

**La société B2RE**, représentée par son Gérant, Monsieur Rémi VERDIER, titulaire de 1 396 545 parts sociales en pleine propriété,

**Monsieur Lionel ROUAULT DE LA VIGNE**, titulaire de 1 005 710 parts sociales en pleine propriété,

**La société SCA CHAMPENOIS**, représentée par son Gérant, Monsieur Gaétan CHAMPENOIS, titulaire de 602 583 parts sociales en pleine propriété,

**Madame Pascale RAULT**, titulaire de 318 150 parts sociales en pleine propriété,

**Monsieur Charles-François LEGRAND**, titulaire de 180 000 parts sociales en pleine propriété,

**Monsieur Gaétan CHAMPENOIS**, titulaire de 85 126 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Charles-François LEGRAND, co-gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de cogérant pour une durée indéterminée à compter de ce jour, Monsieur Gaétan CHAMPENOIS demeurant 6 rue du Gargot 44700 ORVAULT.

Les cogérants exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gaétan CHAMPENOIS déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

## DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

| **La société B2RE** | **La société A2P COURTAGE** |
|---|---|
| Représentée par Monsieur Rémi VERDIER | Représentée par Monsieur Guillaume BOULVAIS |

| | |
|---|---|
| **Monsieur Charles-François LEGRAND**<br>Tant en son nom personnel que pour le compte de la société HACFL | **Monsieur Gaétan CHAMPENOIS**<br>Tant en son nom personnel que pour le compte de la société SCA CHAMPENOIS |
| **Monsieur Lionel ROUAULT DE LA VIGNE** | **Madame Pascale RAULT** |